

Délégation de service public - Camping municipal de Besançon-Chalezeule - Rapport sur l'exercice 2005

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Par délibération du 20 décembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de déléguer à la Fédération Française de Camping et de Caravaning (FFCC) la gestion de son camping pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2005.

Le rapport d'activités 2005 est donc le premier bilan dans le cadre de la nouvelle convention du 31 décembre 2004.

A) Analyse de l'activité du service délégué :

La saison 2005 a connu une légère baisse de fréquentation du fait notamment de conditions météorologiques moins favorables que celles de 2004.

Le camping a enregistré en effet une baisse de 9,3 % en terme de fréquentation comme l'indique le tableau ci-dessous :

Comparatif des fréquentations mensuelles

Mois	Nuitées 2004	Nuitées 2005	Évolution 2004/2005
Avril	525	369	- 29,7 %
Mai	904	1 094	+ 21,0 %
Juin	1 418	1 742	+ 22,9 %
Juillet	4 998	3 748	- 25,0 %
Août	4 550	4 412	- 3,0 %
Septembre	1 232	992	- 19,5 %
Total	13 627	12 357	- 9,3 %

Le tableau ci-dessus indique clairement, au niveau des fréquentations, que :

- l'avant-saison (avril, mai et juin) a été meilleure qu'en 2004 (+ 358 nuitées),
- la saison pleine juillet-août en revanche a été moins bonne (- 1 388 nuitées) et cela concerne essentiellement juillet (en 2004 : Tour de France),
- l'arrière-saison s'est révélée également en retrait (- 240 nuitées).

Comparatif du chiffre d'affaires des nuitées 2004/2005

CA / Mois	2004	2005	Évolution
Mars	20	0	- 100,00 %
Avril	2 897	2 400	- 17,00 %
Mai	5 028	7 100	+ 41,00 %
Juin	7 896	8 200	+ 3,80 %
Juillet	26 401	21 850	- 17,00 %
Août	24 633	28 250	+ 14,70 %
Septembre	6 845	7 220	+ 5,50 %
Total	73 720	75 020	+ 1,76%

Le nombre de nuitées ayant diminué entre 2004 et 2005, l'augmentation du chiffre d'affaires annuel des nuitées (+ 1,76 %) pour la même période s'explique en partie par le relèvement des tarifs pratiqués par La Fédération Française de Camping Caravaning (près de 3 %).

Fréquentation par nationalité

Nationalités	Nombre de nuitées				CA séjours TTC		
	2004	2005	% du total	Évolution 2005/2004	2004	2005	Évolution %
France	5 151	5 273	42,7	2,4	34 554	36 444	5,5
Allemagne	3 792	2 792	22,6	- 26,4	21 960	17 057	- 22,3
Pays-Bas	1 822	1 760	14,2	- 3,4	11 261	10 516	- 6,6
Belgique	229	460	3,7	100,9	1 531	2 756	80,0
Danemark	553	440	3,6	- 20,4	3 175	2 655	- 16,4
Suisse	445	389	3,1	- 12,6	2 539	2 381	- 6,2
Grande-Bretagne	509	382	3,1	- 25,0	3 323	2 705	- 18,6
Italie	263	194	1,6	- 26,2	1 484	1 174	- 20,9
Espagne	132	129	1,0	- 2,3	765	734	- 4,1
Pologne	123	47	0,4	- 61,8	631	274	- 56,6
Autres	608	491	4,0	- 19,2	3 491	2 942	- 15,7

A la lecture du tableau ci-dessus, on constate une très forte augmentation de la clientèle en provenance de Belgique (+ 100,9 %), une légère augmentation de la clientèle française (+ 2,4 %) et la baisse très nette de la clientèle européenne (Allemagne, Grande-Bretagne, Danemark, Pologne, Italie).

Les Français, Allemands et Hollandais représentent une large part de la fréquentation puisqu'ils représentent à eux trois 82,8 % des nuitées enregistrées sur la saison 2005.

Les autres nationalités sont en retrait, avec une forte diminution de la clientèle en provenance de Pologne.

En ce qui concerne la France, plus précisément, les campeurs nous arrivent d'abord du Doubs (61 familles pour 387 nuitées), puis du Rhône (40 familles pour 205 nuitées), et du Bas-Rhin (32 familles, 155 nuitées).

Les principaux départements qui suivent ensuite (de 20 à 25 familles pour 100 à 160 nuitées) sont principalement le Nord, l'Isère, la Côte d'Or, le Haut-Rhin, la Loire-Atlantique et la Seine-Maritime.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous indique le bilan de l'activité de l'hôtellerie de plein air en Franche-Comté qui révèle une baisse de fréquentation sur 2005 par rapport à 2004.

Les campeurs ont été moins nombreux mais les séjours plus longs. Cet allongement des séjours, notamment français, est dû essentiellement à la mise en place de la carte de fidélité Camp'In France par la FFCC (1 nuit gratuite pour 5 nuits payées) mais aussi par la mise en place par l'Office de Tourisme et des Congrès, de visites guidées qui ont connu un vif succès.

Évolution par rapport à l'été 2004	2004	2005	Évolution
Nombre d'arrivées	282 328	267 885	- 5,1 %
Nombre de nuitées	1 191 718	1 185 106	- 0,6 %
Nombre de nuitées françaises	465 563	478 888	+ 2,9 %
Nombre de nuitées étrangères	726 155	706 218	- 2,7 %
Part des nuitées étrangères	60,9 %	59,6 %	- 1,3 point
Durée moyenne de séjour	4,22 jours	4,42 jours	+ 0,20 jour
Taux d'occupation	23,1 %	23,1 %	stable

Taux d'occupation du camping

2005	Taux d'occupation en 2005 (emplacements nus)			
	Mai	Juin	Juillet	Août
Camping de Besançon	13,62 %	26,28 %	43,68 %	49,96 %
Les campings de la région de capacité supérieure ou égale à 85 emplacements	5,91 %	10,73 %	40,85 %	42,04 %

Les chiffres du camping municipal de Besançon apparaissent relativement positifs par rapport aux indicateurs de Franche-Comté avec un taux d'occupation supérieur aux autres campings.

Cela est certainement dû à la variété et à la qualité de l'offre touristique et culturelle qu'offre la Ville de Besançon.

B) Analyse des comptes de l'activité déléguée :

1 - Le compte d'exploitation du Camping Besançon-Chalezeule :

A périmètre constant, en supprimant les produits exceptionnels sur exercices antérieurs, les **produits** diminuent globalement de 1,2 %, passant de 80,8 K€ à 79,8 K€ :

- régression des recettes de fréquentation de 2,7 % (soit - 2 K€ pour les redevances de séjour et pour les frais de raccordements électriques), malgré l'augmentation de tarif,
- diminution des recettes diverses de 37,5 % (soit - 1 K€ pour point-phone, lave-linge, diverses locations),
- diminution de l'apport du snack de 21,1 % (soit - 0,6 K€ pour location et ventes).

L'apport en 2005 d'une subvention CNASEA de 2,5 K€ vient atténuer la diminution de ces divers postes.

Les **charges** sont en augmentation de 1,1 % : 77,7 K€ contre 76,8 K€ en 2004. On remarque une augmentation de 2,2 % de la masse salariale et une stabilité des charges externes, notamment grâce à un montant de loyer plafonné.

Dans l'ancien contrat, la redevance annuelle versée à la Ville de Besançon avait été plafonnée à 3 000 €. Dans le nouveau contrat, le délégataire verse à la Ville une redevance annuelle fixée à 25 % du résultat, avec une redevance minimale fixée à 2 300 € TTC : ce qui est le cas en 2005.

L'exploitation se solde par un **bénéfice de 2,1 K€**. Depuis 2003, le résultat d'exploitation est devenu favorable.

Le résultat net s'élève à **+ 1,9 K€**.

Il s'agit de la première année de la nouvelle délégation.

2 - Les comptes de la Fédération Française de Camping Caravaning :

Les comptes de cette Fédération sont analysés ci-après :

a) Bilan : le fonds de roulement demeure positif (+ 417,8 K€), et a progressé du fait du résultat d'exercice 2005 très favorable (+ 120,7 K€) et de l'augmentation du fonds de réserve.

Au 31/12/2005, la Fédération dispose d'une trésorerie importante en raison de recettes constatées d'avance (adhésions pour 334 K€).

b) Exploitation :

Le **résultat global d'exploitation est positif (+ 130,4 K€)** et en augmentation (il était de + 108,3 K€ en 2004). L'exercice se solde par un résultat net de + 120,7 K€ avec une augmentation modérée du chiffre d'affaires de 6 % (soit + 34 K€) mais plus importante des autres produits : essentiellement rallyes et voyages (+ 153 K€), et dans une proportion moindre le résultat de fonctionnement des terrains (+ 30 K€).

On note également une progression des charges externes (+ 9,4 %, soit 52,9 K€) et une augmentation modérée de la masse salariale (+ 2,8 % soit + 10,3 K€).

c) Les terrains de camping :

La Fédération Française de Camping Caravaning (FFCC) a exploité 11 terrains de campings sur le territoire français en 2005. Le résultat net de l'ensemble de ces terrains est pour la troisième fois bénéficiaire à hauteur de 30,4 K€, il était de + 27 K€ en 2004 :

- près de la moitié de ces terrains (5 sur 11) sont déficitaires, le résultat global étant assuré essentiellement par deux terrains (+ 76 K€),
- celui de Besançon-Chalezeule (+ 1,9 K€) fait partie des bénéficiaires et se trouve en 5ème position sur 11.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport qui a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 octobre 2006.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 3 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.